



Changement de convention collective

Par **gilmar**, le **29/05/2008** à **23:25**

Lorsqu'une entreprise rachète une autre, les contrats de travail continuent de valoir. Mais lorsque ce changement entraîne également un changement de convention collective (la nouvelle étant moins favorable aux salariés) qu'en est-il ?

Comment l'employeur doit-il pratiquer et les salariés peuvent-ils s'opposer à ce changement ?

Merci

Gilmar